



VILLE D'UZERCHE

Courriel : mairie@uzerche.fr

Téléphone : 05.55.73.17.00

Fax : 05.55.98.44.55

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 1^e séance du 26 janvier 2022

Afférents au C.M. : 23

En exercice : 23

Présents et absents ayant donné pouvoir : 23

Votants : 23

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 26 janvier à 20h, le conseil municipal d'UZERCHE, dûment convoqué le vendredi 21 janvier 2022, s'est assemblé salle n°2 de l'ancien lycée de garçons, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GRADOR, maire.

Présents : M. Jean-Paul GRADOR, maire, Mme Catherine CHAMBRAS, M. François FILLATRE, Mme Frédérique REAL, M. Jean-François BUISSON, Mme Catherine MOURNETAS, M. Jérémy RIGAUD, adjoints au maire, M. Yves CHEFDEVILLE, Mme Armelle COTTRANT, Mme Nathalie RAUFLET, M. Stéphane BOURDALOU, Mme Marie NICAUD, Mme Enora MAHE, M. Benjamin LAPORTE, Mme Rosine CHAUFFOUR ROBINET, Mme Evelyne DEBARBIEUX, M. Anthony ROUGERIE, conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : M. Guy LONGEQUEUE (pouvoir à M. Jérémy RIGAUD), M. François BORDILLON (pouvoir à Mme Catherine CHAMBRAS), Mme Simone BESSE (pouvoir à Mme Marie NICAUD), Mme Emmanuelle MARTIN (pouvoir à M. Jean-Paul GRADOR), M. Patrick PIGEON (pouvoir à Mme Rosine CHAUFFOUR ROBINET), M. Guillaume JOIE (pouvoir à M. Anthony ROUGERIE).

Secrétaire de séance : M. Jérémy RIGAUD

N° de la délibération : 2022-01-05

VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE AE 350

Madame Catherine CHAMBRAS, 1^{re} adjointe au maire, fait part à l'assemblée du souhait de M. GRIMA d'acquérir un terrain communal cadastré AE 350, d'une superficie de 81 m², sis avenue de la Gare. Celui-ci jouxte sa propriété et son acquisition lui permettrait d'agrandir sa maison.

Selon l'avis du domaine en date du 20 décembre 2021, la valeur vénale est estimée à 125 €. Mme CHAMBRAS propose de retenir cette valeur pour le prix de cession.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'avis du domaine en date du 20 décembre 2021 ;

VU le budget principal de la commune ;

ENTENDU l'exposé de Mme CHAMBRAS ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

1/ **AUTORISE** la cession au profit de M. GRIMA d'une parcelle privée de la commune, cadastrée AE 350, d'une contenance de 81 centiares, pour un prix de 125 €.

2/ **AUTORISE** monsieur le maire à signer tous les actes à intervenir.

3/ **DIT** que les écritures comptables seront réalisées dès réception de l'acte.

Fait à Uzerche, le 26 janvier 2022

Le maire, Jean-Paul GRADOR

